



Retour sur le Conseil Municipal du 4 Juin 2020

Présentations des 33 élus, retour sur les différents épisodes de la crise Covid-19, démocratie directe, désignation des commissions municipales... Retrouvez les points essentiels du dernier Conseil Municipal.

Le deuxième conseil municipal du nouveau mandat a eu lieu le 4 Juin dernier, avec pour objet de :

- Désigner les différentes commissions municipales et les élus qui y siègeront
- Définir les nouveaux tarifs relatifs aux activités culturelles
- Définir les indemnités des élus
- Présenter le règlement intérieur avec les bases d'une démocratie directe invitant les citoyens à prendre part plus activement à la vie du conseil municipal.

En préalable, le maire a pris la parole pour revenir sur les semaines écoulées depuis l'élection du 15 Mars et le début du confinement, portant un éclairage sur les différents choix et services mis en place durant cette période, leurs limites, contraintes et coûts.

Vous trouverez une synthèse reprenant les points essentiels de ce conseil municipal ainsi que deux vidéos résumant la prise de parole du maire et les différentes délibérations.

Découvrez également ci-dessous en vidéo les 33 élus villeneuvois sur un question-réponse "en un mot" et en toute simplicité.

Vous pouvez visionner le conseil en intégralité sur la page www.villeneuveloubet.fr
Pour rappel, tous les conseils municipaux sont diffusés en direct sur internet.

Prise de parole du maire

Les points principaux

Les masques

Le choix fait de porter les masques à domicile pour rencontrer les villeneuvois et éviter le gaspillage qu'aurait généré une distribution en boîte aux lettres sur une commune recensant 4800 résidences secondaires inoccupées à cette période.

Les masques jetables ont été proscrits dès le début, portant le choix, aux côtés de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (Casa) sur des masques en tissus réutilisables.

Les couturières bénévoles des « Masques de la Fraternité » ont réalisé 3000 masques vendus dans les points relais de la commune (et 300 offerts). Les 15000€ récoltés par cette opération seront remis à l'Hôpital d'Antibes au bénéfice des soignants.

Les écoles

« J'ai pris la position de refuser les écoles le 13 Avril car pour rappel il y avait encore plus de 500 morts par jour. Par ailleurs, l'Etat avait concocté un protocole de 54 pages qui montrait la précarité de la sécurité sanitaire des écoles ».

Rappelant que le souhait initial de la municipalité était de mettre en place un système de garderie pour les enfants dont les parents travaillent – comme c'est le cas lors des grèves par exemple : « le protocole sanitaire nous l'interdit ! Comment les animateurs auraient-ils pu garder et occuper les enfants 8h consécutives lorsqu'il leur est interdit de jouer ensemble, de se toucher ou d'échanger des jouets ? Il était impossible d'organiser un tel « encasernement » des enfants. Les communes qui l'ont fait ont forcément enfreint le protocole.»

Ce sont les mêmes raisons qui ont guidé le choix de ne pas rouvrir les maternelles : « d'une part, les agents municipaux des maternelles étaient affectés au soutien des enseignants des primaires pour l'application du protocole, à raison d'un agent pour 4 enfants. Par ailleurs, comment interdire à des enfants de 3 à 5 ans de se toucher ou jouer ensemble, ou leur interdire l'accès aux équipements ludiques installés dans les cours de récréation et qu'on nous demandait de condamner ? »

Le centre de loisirs

Malgré l'absence de protocole à l'heure actuelle, le Service Jeunesse travaille à l'organisation de l'accueil des enfants, sur deux lieux distincts afin de limiter les effectifs. Cette année, seuls les enfants de la commune seront accueillis en raison de cette limitation.

Pour complément d'information : tous les agents municipaux des écoles et centre de loisirs ont été testés (coût pour la commune : 10 000 €) alors que l'Etat ne l'a pas fait pour les enseignants.

Le soutien aux restaurateurs & café

« Une profession accablée, meurtrie, détruite par une annonce ministérielle un soir à 20H pour dire qu'à minuit tout devait fermer, ne leur laissant que la certitude en fin de mois de leurs échéances et dettes».

Dès le début de crise, la municipalité a apporté son soutien aux restaurateurs par la suppression des taxes d'occupation et lors de la réouverture par l'octroi d'élargissement des terrasses sur le domaine public afin de permettre de retravailler compte tenu des distanciations imposées.

Par ailleurs, le marché du village maintenu pendant la crise a permis un renouveau depuis la fin du confinement avec un plus grand nombre d'exposants. Il est désormais installé aux Bugadières, sur les bords du Loup et le marché du lundi en bord de mer a également repris boulevard des Italiens.

Les pistes cyclables

Evoquant « les nouveaux artistes qui peignent des pistes cyclables », le maire a rappelé que depuis 25 ans les pistes cyclables « continuent » existent à Villeneuve Loubet sur 20km désormais permettant de parcourir la commune d'un bout à l'autre : « nous n'étions pas demandeurs des pistes cyclables venant d'Antibes ou de Cagnes. Elles viennent à nous mais nous n'avons rien demandé ».

Les 5 points essentiels du Conseil Municipal

Indemnités des élus, démocratie directe, Commissions extra-municipales, Commissions réglementaires Urbanisme & Finances, Tarifs activités culturelles par le Guichet Unique.

Les indemnités des élus

L'indemnité des élus est une enveloppe globale affectée aux communes en fonction de leur strate de population et de leur classement. Villeneuve Loubet s'inscrit dans les communes entre 10 000 & 20 000 habitants (15 000), également classée station touristique et chef-lieu de canton. Le montant global de l'enveloppe est réparti entre les élus selon des bases indiciaires définies et plafonnées.

Ce qui ne change pas par rapport au mandat précédent :

- Par choix, le maire n'a jamais été indemnisé au maximum de ce qui est prévu et n'a jamais demandé les indemnités de représentations auxquelles il peut prétendre. Les indemnités non perçues par le maire sont ventilées pour indemniser les conseillers municipaux pour lesquels légalement aucun défraiement n'est prévu. Au final, le maire choisit de percevoir moins de la moitié de ce à quoi il peut prétendre, et sans frais de représentation.
- En 2014, lors du mandat précédent, le maire comme ses adjoints avaient consenti une baisse de 10% de leurs indemnités, sans revalorisation indiciaire, et resteront sur cette base, ce qui signifie globalement que leurs indemnités restent inchangées depuis 2014 et seront les mêmes jusqu'en 2026.

Ce qui change par rapport au mandat précédent :

Jusqu'ici les conseillers municipaux ne percevaient aucune indemnité ni défraiement. Pour le mandat à venir, l'économie réalisée sur la baisse des indemnités du maire et des adjoints permet de leur verser un défraiement minimum.

Le montant mensuel des indemnités des élus pour le mandat 2020-2026 :

Le Maire : 2325.08€ brut, soit 1780€ net

Les Adjoints : 1012.80€ brut, soit 800€ net

Les Conseillers Municipaux : 125.24€ brut, soit 90€ net

Démocratie directe

Déplorant qu'à l'heure de l'information continue les villeneuvois soient plus informés de ce qui se passe dans le reste du monde que dans leur commune et souhaitant, notamment grâce à l'information circulant sur les réseaux sociaux, permettre aux citoyens d'interpeller ou poser des questions directement au conseil municipal, Lionnel Luca souhaite installer pour ce nouveau mandat un système de démocratie « directe ».

« Une partie des électeurs n'étaient pas représentés par les listes candidates à l'élection, notamment en raison de l'absence de liste de gauche. Par ailleurs, les villeneuvois peuvent ainsi nous interpeller sur les sujets à l'ordre du jour qui sera transmis à l'avance par les différents supports de communication, permettant ainsi à ceux qui le souhaitent de nous transmettre thèmes et questions qu'ils voudraient que le CM aborde ».

Commissions municipales réglementaires : une particularité pour l'Urbanisme & les Finances

Si un certain nombre d'élus désignés participent à différentes commissions (l'unique élu d'opposition du Rassemblement Villeneuvois participant lui à toutes les commissions dans un souci de parfaite représentativité – non obligatoire), deux commissions font exception : l'urbanisme et les finances.

Considérant que ces deux dernières impliquaient de fait l'ensemble des élus, collective et un enrichissement dans la prise de décision par une réflexion totalement collective, le conseil municipal a donc voté la participation de 33 élus villeneuvois aux commissions d'urbanisme et des finances.

Commissions extra-municipales ou conseils consultatifs

Dans le même état d'esprit et pour ouvrir le conseil aux tendances politiques ou associatives qui n'y sont pas représentées (gauche, écologistes, ...), le nouveau conseil municipal réfléchira durant l'été à la possibilité de créer des commissions extra-municipales sur des thèmes ouverts.

Tarifs Culture & Guichet Unique

Afin de simplifier les démarches des familles pour les inscriptions aux activités proposées par le service culturel, ces dernières pourront être effectuées dès la rentrée prochaine via le Guichet des Familles (Guichet Unique) qui permet déjà aux parents de gérer les inscriptions aux activités et services périscolaires.

Par ailleurs, dans un souci de simplification, les tarifs ont été lissés et uniformisés. Les inscriptions notamment pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits seront donc plus accessibles.